

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 11 janvier 2019

## MANIFESTATION SAMEDI 12 JANVIER À BOURGES

La Préfecture du Cher a autorisé une manifestation de la CGT et constate sur le même itinéraire l'organisation d'une manifestation non déclarée donc non autorisée et illégale, ce samedi 12 janvier à Bourges. Ce rassemblement constitue un attroupement dangereux et présente des risques pour la sécurité des participants et des organisateurs.

Il est rappelé que la liberté de manifestation est conditionnée par une déclaration préalable (3 jours francs avant) qui permet d'organiser les services de maintien de l'ordre et les déviations dans l'intérêt bien compris de tous.

En vue de ce rassemblement, la Préfecture du Cher recommande aux commerçants de prendre des mesures préventives. Bien que jusqu'à présent les gilets jaunes du Cher soient restés majoritairement pacifiques, la venue de manifestants, en nombre, d'autres départements pourrait donner lieu à des troubles à l'ordre public.

Au vu des éléments dont elle dispose, la Préfète du Cher interdit la manifestation dans le centre-ville à l'intérieur d'un périmètre (en annexe).

Quant aux usagers qui souhaitent se rendre à Bourges ce samedi 12 janvier, ils pourraient rencontrer des problèmes de stationnement et il leur est conseillé la plus grande prudence. Les commerces seront ouverts dimanche.

La Préfète du Cher

### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher